

Bienheureux Théophane Vénard

Des Missions étrangères de Paris, martyr en Chine (1829–1861). Fête le 2 février.

Publié le 1 février 2023 · 18 min de lecture



Des Missions étrangères de Paris, martyr au Vietnam (1829–1861).

Fête le 2 février.



L'auréole de gloire qui entoure le nom de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, proclamée par Pie XI en 1927 patronne principale des missions à l'égal de saint François Xavier, a projeté une partie de son éclat sur un missionnaire martyr dont le souvenir et l'exemple étaient particulièrement chers à la Sainte de Lisieux : nous voulons parler du bienheureux Théophane Vénard. Cette âme conquérante, toute abandonnée à la Providence, acceptant joyeusement la pensée du martyre, était bien digne d'enflammer le cœur de la jeune religieuse qui elle aussi eût voulu aller travailler, souffrir et mourir sur le continent asiatique pour sauver les âmes.

L'enfance. – La vocation du missionnaire.

Théophane Vénard naquit à Saint-Loup-sur-Thouet^[1], dans les Deux-Sèvres, au diocèse de Poitiers, le 21 novembre 1829. Son père, Jean Vénard, d'abord instituteur libre dans sa commune, devint ensuite greffier de la justice de paix. Comme sa femme, Marie Guéret, il s'efforça d'inspirer à ses enfants des sentiments de religion et de vertu ; Mélanie, plus tard religieuse de l'Immaculée-Conception, décédée en 1886 ; Théophane, Henri, décédé en 1909 ; et Eusèbe, qui devait mourir en 1913 curé d'Assais, répondirent admirablement aux soins de leurs parents.

De bonne heure, Théophane apprit à lire et à écrire. Les jours de congé, il aimait à conduire une vache ou une chèvre sur un coteau voisin dit de Bel-Air, où son père possédait quelques terres. Là, il avait coutume de lire les Annales de la Propagation de la foi, soit seul, soit en compagnie de sa sœur Mélanie et d'une autre jeune fille plus âgée. Un jour, la revue parlait des souffrances et de la mort du futur bienheureux Jean-Charles Cornay, qui venait de remporter au Tonkin, le 20 septembre 1837, la palme du martyre ; Théophane, saisi d'une émotion indicible et d'un véritable enthousiasme apostolique, s'écria :

– *Moi aussi je veux aller au Tonkin ! Et moi aussi je veux être martyr !*

Il avait alors dix ans. Quelques jours après, il se trouve avec son père dans une prairie au bas du même coteau.

Mon père, dit-il soudain, combien vaut ce pré ?

– *Je ne sais pas au juste, petit ; mais pourquoi cette question ?*

– *Ah ! si vous pouviez me le donner, ce serait ma part, je le vendrais et ferais mes études.*

Le bon père comprit ; l'intelligence éveillée, la piété vive et le goût prononcé de Théophane pour les cérémonies religieuses lui avaient depuis longtemps fait deviner qu'une vocation ecclésiastique germait au cœur de son enfant préféré. Aussi, sans qu'il fût besoin de vendre le pré, Théophane fit ses études au collège de Doué d'abord, puis au Petit Séminaire de Montmorillon. Son humeur joyeuse en faisait le boute-en-train de toutes les fêtes. Il en fut de même au Grand Séminaire de Poitiers.

A l'ordination de Noël 1849, il reçut la tonsure des mains du futur cardinal Pie qui venait d'être nommé évêque de Poitiers. En 1850, le même prélat lui conférait les ordres mineurs et le sous-diaconat. Peu de jours après, en février 1851, une lettre du jeune lévite arrivait à Saint-Loup ; Théophane y suppliait le père de consentir à son départ pour les Missions étrangères de Paris. M. Vénard accepta généreusement ce grand sacrifice.

L'aspirant missionnaire, avant de s'en aller à Paris, passa quinze jours encore chez ses parents. Le 26 février 1850, après le repas du soir, il se jeta aux pieds de son père et lui demanda une dernière bénédiction. M. Vénard la lui donna d'une voix tremblante d'émotion. L'abbé embrassa ensuite Mélanie, la chère confidente de ses saintes aspirations, et ses deux jeunes frères, et, comme l'heure de monter en voilure était arrivée, il sortit en disant :

– *Adieu ! Adieu ! Nous nous reverrons au ciel !*

Le Séminaire des Missions étrangères. – Départ pour la Chine. Hong-Kong. – Vicariat du Tonkin occidental. – Le missionnaire.

Au Séminaire des Missions, Théophane eut vite conquis l'affection des directeurs et des élèves. Bien qu'il n'eût encore que vingt-deux ans et demi et malgré son état de santé précaire, il recevait l'onction sacerdotale le 5 juin 1852, des mains de Mgr Sibour. Le 2 août, le nouveau prêtre célébrait une messe pour son frère Eusèbe alors élevé au Petit Séminaire de Montmorillon et qui, ce jour-là même, fut frappé de la foudre et laissé pour mort ; son corps, devenu noir comme l'aile du corbeau, revint à la vie. On n'hésita pas à attribuer cette « résurrection » aux prières de Théophane. Le 23 septembre de la même année, celui-ci s'embarquait, avec quatre autres missionnaires, à Anvers, sur le Philotaxe, voilier américain, à destination de Singapour. Les voyageurs y arrivèrent au début de février 1853. Le missionnaire poitevin y fit un séjour de deux semaines, puis, accompagné de deux confrères, il partit pour Hong-Kong où il dut attendre dix mois la lettre lui indiquant sa destination.

Ce long délai fut mis à profit pour étudier la langue chinoise, car Théophane se croyait appelé aux missions en Chine ; il trouva cette étude si aride que la vue seule de son livre lui faisait mal au cœur. « Je serais tenté, écrivait-il, de croire que cette langue et ces caractères ont été inventés par le diable pour en rendre l'étude plus difficile aux missionnaires. » Du moins, il s'habitua

aux usages des contrées qu'il devait évangéliser, donnait des leçons de philosophie au collège Saint-François-Xavier ; bientôt tous ceux qui le connurent prirent en grande estime sa gaieté, sa vertu et ses talents.

Au mois de février 1854, Théophane annonçait à son frère Eusèbe qu'il avait enfin reçu sa destination. La fin de la lettre malgré un ton plaisant devait apparaître plus tard comme une prophétie : « Dis donc à l'ami Paziôt que je vais au Tonkin et qu'il ait à me préparer une châsse pour mes futures reliques. »

Le 13 juin 1854, Théophane Vénard arrivait à Vinh-Tri auprès de son vicaire apostolique, Mgr Pierre-André Retord, évêque titulaire d'Acanthe, occupé à ce moment à prêcher une retraite d'ordination. Cinq autres missionnaires européens se trouvaient réunis autour de l'évêque ; le fait était rare et la joie fut en conséquence. On causa de la France, de Rome, on chanta, et Théophane composa pour la circonstance le chant du missionnaire arrivant au Tonkin.

Les débuts du jeune apôtre furent assez accidentés. Il commence à peine à parler la langue annamite quand une fièvre pestilentielle l'oblige de s'aliter, et il se remet juste à temps pour pouvoir éviter, par des fuites successives, les édits de persécution du vice-roi Tu-Duc. Lorsque, à force de largesses et de barres d'argent, les mandarins accordent une tranquillité relative aux missionnaires, la santé de Théophane subit un nouvel assaut. Atteint de tuberculose et souffrant d'un asthme fort pénible, il se décide, sur les conseils de Mgr Retord, à subir une opération que la médecine chinoise n'emploie que dans les cas exceptionnellement graves. L'opérateur ne brûle pas moins de 500 petites boulettes d'une herbe semblable à l'absinthe sur certaines parties du corps de Théophane, et, à la suite de cette douloureuse médication il se trouve presque complètement guéri.

De nouvelles épreuves l'attendaient encore. Traqués comme des bêtes sauvages, les missionnaires sont contraints de fuir, de descendre dans des cachettes souterraines pendant qu'au-dessus de leurs têtes les troupes du mandarin de la justice criminelle pillent et détruisent leurs chères communautés. Tout en exerçant son ministère, M. Vénard est obligé d'aller chercher un asile à Hoang-Nghuên, auprès de M. André Castex, pro-vicaire de la Mission, qui s'endort entre ses bras dans la paix du Seigneur (6 juin 1857).

Quelques semaines après, Mgr Retord confiait au zèle de Théophane le district qu'administrait le défunt.

Blocus de Hoang-Nghuên. – De cachette en cachette. Arrestation. – Interrogatoire.

Tu-Duc lança contre les chrétiens de nouveaux édits plus sévères que les précédents ; les mandarins des provinces s'empressèrent de les mettre à exécution.

Un lettré chrétien apostat, nouveau Judas, s'était mis au service des mandarins et leur avait dévoilé les ruses au moyen desquelles les chrétiens parvenaient à esquiver les recherches. Aussi les arrestations étaient-elles nombreuses, et chaque jour des martyrs s'envolaient au ciel.

Le matin du 11 juin 1858, la troupe, forte de 2000 hommes et de plus de 1500 jeunes païens,

bloque Hoang-Nghuên et d'autres villages chrétiens où sont cachés plusieurs prêtres. Heureusement, le coup est éventé, les missionnaires parviennent à s'enfuir, mais un grand nombre de chrétiens gagnent par d'atroces tortures la palme du martyre. Toute la chrétienté est mise à feu et à sang. Mgr Retord meurt dans les montagnes où il avait dû fuir (22 octobre 1858).

Mgr Theurel, sacré le 6 mars 1859 pour succéder au défunt, et Théophane Vénard errent de cachette en cachette et n'échappent qu'à force de précautions minutieuses aux espions qui les traquent.

Dans une lettre de ce dernier, datée du 10 mai 1860, nous lisons ce qui suit :

Quel sort digne d'envie !... Trois missionnaires, dont un évêque, couchés côte à côte jour et nuit, dans un espace de 1 m. 50 carré, recevant un jour incertain par trois trous gros comme le doigt... et que notre vieille a bien soin encore de boucher à demi par un fagot de paille en dehors !... Un confrère d'une province voisine m'écrit qu'il y a dix-huit mois qu'il n'a vu le soleil, et sa lettre est datée « du pays des taupes », à dix pieds sous terre... Il y a quelques jours, je suis passé à la maison voisine confesser quelques personnes, et je me suis trouvé bien surpris de me voir trébucher comme un homme ivre ; j'avais perdu l'habitude de marcher, voilà tout le mystère.

Trahis par des apostats, épiés de toutes parts, les missionnaires allaient connaître bientôt le triste et glorieux dénouement. Le bienheureux Néron, livré par un traître, venait de terminer sa carrière par le martyre, le 3 novembre 1860. Le 30 novembre de la même année, dénoncé par un païen, Théophane était arrêté à Dong-Bao avec son catéchiste et conduit à la sous-préfecture. Le mandarin le traita avec de grands égards ; il parut regretter son arrestation et commanda de lui faire une chaîne très légère que l'apôtre porta jusqu'à la mort.

A la fin de décembre, le confesseur de la foi fut transporté par huit soldats à la préfecture de Kécho (Hanoï). « Qu'il est joli, cet Européen ! s'écriait sur son passage la foule. Il est serein et joyeux comme quelqu'un qui va à la fête ! Il n'a pas l'air d'avoir peur. Celui-là n'a aucun péché ! Il n'est venu en Annam que pour faire du bien, et pourtant on le mettra à mort. »

A Kécho, Théophane Vénard subit un interrogatoire dont il fit le récit dans une lettre à ses parents (2 janvier 1860).

- *Qu'êtes-vous venu faire en Annam ? lui demanda le mandarin de justice.*
- *Je suis venu uniquement pour prêcher la vraie religion à ceux qui ne la connaissent pas.*
- *Quel âge avez-vous ?*
- *Trente et un ans.*

Le juge se dit avec un accent de compassion : « Il est encore bien jeune. »

Puis il demanda :

– *Qui vous a envoyé ?*

Je répondis :

– *Ce n'est ni le roi ni les mandarins de France qui m'ont envoyé, c'est de mon chef que j'ai voulu aller prêcher les païens, et mes supérieurs en religion m'ont assigné le royaume annamite comme district.*

L'interrogatoire se poursuivait lorsqu'arriva le préfet. Ici, nous continuons à citer le récit du martyr :

A peine assis, le vice-roi me crie d'une voix vibrante :

– *Ah ça ! chef de la religion chrétienne, vous avez une physionomie distinguée... Vous savez bien que les lois annamites défendent l'entrée du royaume aux Européens. A quoi bon alors venir vous faire tuer ici ? C'est vous qui avez excité les navires européens à nous faire la guerre, n'est-ce pas ? Il faut dire la vérité, ou l'on va vous mettre à la torture !*

– *Grand mandarin, vous me demandez deux choses ; à la première, je réponds que je suis envoyé par le Roi du ciel pour prêcher la vraie religion à ceux qui l'ignorent, n'importe en quel lieu, en quel royaume. Nous respectons beaucoup l'autorité des rois de la terre, mais nous respectons encore plus l'autorité du Roi des cieux. A la seconde chose, je réponds que je n'ai excité en aucune manière les Européens à faire la guerre au royaume annamite.*

– *En ce cas, voulez-vous aller le leur dire ? et l'on vous pardonnera.*

– *Grand mandarin, je n'ai aucune autorité pour régler une telle affaire ; cependant, si Sa Majesté m'envoie, je prierai les guerriers européens de ne plus faire la guerre à l'Annam, et, si je n'atteins pas mon but, je reviendrai subir la mort.*

– *Vous ne craignez pas de mourir ?*

– *Grand mandarin, je ne crains pas la mort. Je suis venu ici prêcher la vraie religion ; je ne suis coupable d'aucun crime qui mérite la mort ; mais si l'Annam me tue, je verserai mon sang avec joie pour l'Annam !*

– *Avez-vous de la rancune contre celui qui vous a pris ?*

– *Aucunement, la religion chrétienne nous apprend à aimer ceux qui nous haïssent...*

Un instant après, le vice-roi fit apporter deux Crucifix ; il en fit remettre un à Théophane, et en même temps il lui disait :

– *Foulez la croix et vous ne serez pas mis à mort.*

Le missionnaire baisa longuement l'image de Notre-Seigneur, puis il s'écria :

– *Quoi ! j'ai prêché la religion de la croix jusqu'à ce jour. Comment voulez-vous que je l'abjure ? Je n'estime pas tant la vie de ce monde que je veuille la conserver au prix, d'une apostasie.*

Et le vice-roi de répliquer :

– *Si la mort a tant de charmes à vos yeux, pourquoi vous cachez-vous de crainte d'être pris ?*
– *Grand mandarin, répondit Théophane, la religion défend de présumer de ses propres forces et de se livrer soi-même. Mais le ciel ayant décidé que je sois arrêté, j'ai confiance qu'il me donnera assez de force pour souffrir tous les supplices et être ferme jusqu'à la mort.*

Captivité et martyre.

Après cette héroïque confession de foi, le missionnaire fut installé dans une cage, à la porte de la préfecture. Beaucoup de personnes de toutes conditions venaient le visiter et causer avec lui. Le prisonnier en prit occasion pour prêcher la religion chrétienne.

Un jour, parmi les curieux qui le regardaient dans sa cage, Théophane Vénard reconnaît un persécuteur des plus acharnés, le petit mandarin de Mam-xang. Aussitôt, il se sent animé d'un zèle tout apostolique. « Jésus est plus fort que toi, lui crie-t-il, c'est en vain que tu luttas contre lui. Il saura bien t'abattre comme tant d'autres. »

Le greffier Tu, qui avait arrêté quatre prêtres en 1859 et reçu pour récompense de ce triste exploit le bouton de mandarin du neuvième ordre, lui demanda en pleine séance du tribunal des nouvelles de Mgr Theurel. « Au lieu de t'occuper de l'évêque catholique, répondit le martyr, tu ferais mieux de penser à sauver ton âme. Tu fais un vilain métier, conclut-il, et ton diplôme de mandarin de neuvième classe, prix du sang de quatre prêtres arrêtés par toi, se fanera comme la fleur du printemps. »

Malgré ces courageuses admonestations ; tout le monde lui témoignait de la sympathie. Le grand mandarin donnait chaque jour six sous pour sa nourriture ; ses gardes le traitaient avec respect et bienveillance. Le 20 janvier 1861, il n'avait encore reçu aucun coup de rotin.

Je ne souffre rien en comparaison de mes frères, écrivait-il à Mgr Jeantet. Je n'aurai qu'à incliner humblement ma tête sous la hache, et aussitôt je me trouverai en présence du Seigneur en disant : Le voici, Seigneur, votre martyr. Je présenterai ma palme à Notre-Dame et je lui dirai : Salut ! Marie. O Mère ! O Maîtresse ! O Reine ! salut ! Je prendrai rang sous la bannière des tués pour le nom de Jésus, et j'entonnerai l'hosanna éternel. Amen. Donc :

*Adieu, mes amis de ce monde !
Il se fait tard, séparons-nous.
Et ne pleurez pas sur ma tombe.
Mais plutôt réjouissez-vous !*

Mgr Theurel et Mgr Jeantet trouvèrent le moyen de faire parvenir au confesseur de la nourriture, de l'argent et même trois fois la sainte communion. Le 15 janvier, un prêtre annamite put lui donner l'absolution.

Aussi la cage devenait-elle pour Théophane un vrai paradis ; tantôt il causait gaiement avec ses gardiens, tantôt il adressait de poignants adieux à ses parents et amis, tantôt il faisait retentir le palais du mandarin de pieux cantiques.

Enfin, dans la nuit du 1^{er} au 2 février 1861, la sentence de mort arriva de la capitale ; le martyr devait avoir la tête tranchée. Les préparatifs de l'exécution se firent aussitôt. Les mandarins avaient mandé le confesseur de la foi à 7 heures du matin pour lui signifier sa sentence et l'envoyer à la mort. Théophane Vénard revêtit un habit de coton blanc et un autre de soie noire qu'il avait fait préparer spécialement pour le jour qui devait être le dernier et le plus beau de sa vie. Après la lecture de la sentence, il prononça un petit discours où il assurait qu'il n'était venu en Annam que pour enseigner la religion, ajoutant qu'il allait mourir pour la même cause ; il termina en disant aux mandarins : « Un jour, nous nous reverrons au tribunal de Dieu. » Puis le convoi, commandé par un lieutenant-colonel, se mit en marche vers le lieu de l'exécution.



Le bienheureux Théophane Vénard écoute avant son supplice la sentence de mort.

En attachant le missionnaire au pieu, le bourreau lui demanda ce qu'il lui donnerait pour l'exécuter habilement et promptement.

— *Plus ça durera, mieux cela vaudra, répondit le martyr.*

Cependant, le pieu de bambou était mal affermi et le premier coup de hache ne coupa guère que la peau du confesseur. Le deuxième, mieux appliqué, trancha presque entièrement la tête et renversa le martyr et le pieu. L'exécuteur, voyant son sabre ébréché, en prit un autre et donna

encore trois coups, puis il saisit la tête par l'oreille et la fit voir à l'officier, et celui-ci ramena aussitôt ses soldats à la ville. Il était 9 heures du matin ; c'était le samedi 2 février.

Le corps du martyr, enseveli sur les bords du Fleuve rouge, fut enlevé secrètement par les chrétiens et envoyé ensuite en France. Sa tête, jetée dans le fleuve, fut découverte à quatre lieues plus loin et remise à Mgr Theurel qui la fit enterrer dans la maison d'un chrétien, près de sa résidence.

Les premières démarches officielles en vue de faire aboutir en Cour de Rome la cause de Théophane Vénard et d'un certain nombre de martyrs d'Extrême-Orient furent faites en 1867. Le 13 février 1879, le Pape Léon XIII signa la commission de l'introduction de la cause de trente-quatre d'entre eux, dont Théophane Vénard ; un trente-cinquième nom fut ajouté en 1889. Le 13 décembre 1908 était rendu le décret de tuto en vue de la béatification de trente-quatre martyrs, à savoir : François de Capillas, Dominicain, mis à mort en 1688, un évêque et trois prêtres de la Société des Missions étrangères de Paris : Etienne-Théodore Cuenot, Pierre-François Néron, Jean-Pierre Néel, Théophane Vénard, et vingt-neuf indigènes prêtres et laïques des deux sexes. La béatification eut lieu le 2 mai 1909.

A. D.

Sources consultées. – Annales de la Propagation de la Foi (1861–1862). – Chanoine Eusèbe Vénard, Vie et correspondance de Jean-Théophane Vénard (Poitiers). – Adrien Launay, Les trente-cinq vénérables Serviteurs de Dieu... (Paris, 1907) ; Les Bienheureux martyrs des Missions étrangères (Paris, 1929) – Chanoine Francis Trochu, Le bienheureux Théophane Vénard (Paris, 1929). – (V. S. B. P., n° 1377.)

Notes de bas de page

1. Aujourd'hui Saint-Loup-Lamairé, où se trouvent les [sœurs de la Fraternité de la Transfiguration](#)

Source : laportelatine.org/spiritualite/vies-de-saints/bienheureux-theophane-venard

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France